

Arch is a wholly-owned subsidiary of Lonza and continues to operate as Arch Chemicals, Inc. | Arch Chemicals, Ltd. | Arch Chemicals, S.A.S. | Arch Chemicals España, S.L. Arch Water Products France, S.A.S.

Page: 1/9

#### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.07.2012 Rev. Index : 18 Date de révision : 10.07.2012

# \* 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

# Nom du produit hthSpa<sup>TM</sup> OXYGENE ACTIF

Code du produit 11512 hthSpa o

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs Catégorie du produit

PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau

PC8 Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

Emploi de la substance / de la préparation Traitement de l'eau

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Producteur/fournisseur:**

Arch Water Products France désormais au sein de LONZA MICROBIAL CONTROL

BP 219 - 37402 Amboise Cedex - FRANCE

phone: +33 (0)2 47 23 43 00 fax: +33 (0)2 47 23 12 21

framsds-reach.france.euwater@lonza.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Europe >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 670

Africa & Middle East >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 671

N.AMERICA >>> ACEAN (Arch Chemicals Emergency Action Network) - Tel. +1 423 780 2970}

Numéro ORFILA: 01 45 42 59 59

# 2 Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.07.2012 Rev. Index : 18 Date de révision: 10.07.2012

# Nom du produit hthSpa<sup>TM</sup> OXYGENE ACTIF

(suite de la page 1)

#### Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xi; Irritant

R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

#### Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

#### Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement Attention

#### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium

#### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

# 3 Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

(suite page 3)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.07.2012 Rev. Index : 18 Date de révision : 10.07.2012

# Nom du produit hthSpa<sup>TM</sup> OXYGENE ACTIF

(suite de la page 2)

#### Composants dangereux:

CAS: 70693-62-8 bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium

50-<100%

EINECS: 274-778-7 🔁 C R34; 🗶 Xn R22

R52

♦ Skin Corr. 1B, H314; ♦ Acute Tox. 4, H302

CAS: 10043-35-3 acide borique, naturel, titrant au maximum 85 pour cent de BO3H3 sur produit sec

<5,5%

EINECS: 233-139-2 T Repr. Cat. 2 R60-61

🐼 Repr. 1B, H360

#### **SVHC**

Contient moins de 5.5% d'acide borique (Repr. 1B; H360FD: C ≥ 5,5 %)

L'acide borique fait partie de la liste des substances candidates à l'inclusion dans la liste des Substances Extrèmement préoccupantes (SVHC - Substances of Very High Concern) de l'ECHA

10043-35-3 acide borique, naturel, titrant au maximum 85 pour cent de BO3H3 sur produit sec

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 4 Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Remarques générales : Ammener les sujets à l'air frais

après inhalation : En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

#### après contact avec la peau:

Rincer à l'eau chaude

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

#### après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

# 5 Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Jet d'eau

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Poudre d'extinction.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

# 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Non nécessaire.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Assurer une aération suffisante.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

(suite page 4)

Page: 4/9

#### Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.07.2012 Rev. Index : 18 Date de révision : 10.07.2012

# Nom du produit hthSpa<sup>TM</sup> OXYGENE ACTIF

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

# 7 Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

#### **Manipulation:**



NE JAMAIS MELANGER A AUCUN AUTRE PRODUIT NE JAMAIS DISSOUDRE AVANT USAGE

Préventions des incendies et des explosions: La matière / le produit est un stimulant de feu à l'état sec

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les matières inflammables

Ne pas conserver avec les agents de réduction

### Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

# 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

# Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Equipement de protection individuel :

#### Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

#### **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

#### **Protection des mains:**

Gants en caoutchouc



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

(suite page 5)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.07.2012 Rev. Index : 18 Date de révision : 10.07.2012

# Nom du produit hthSpa<sup>TM</sup> OXYGENE ACTIF

(suite de la page 4)

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

# Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques.

**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

# 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Indications générales.

Aspect:

Forme: Tablettes Couleur: blanc

Odeur : caractéristique Seuil olfactif: Non déterminé.

valeur du pH (30 g/l) à 20°C: 1,5 à 2,5

Modification d'état

Point de fusion : non déterminé Point d'ébullition : non déterminé

Point éclair: non applicable

Inflammabilité (solide, gazeux) : Non déterminé.

Température d'inflammation :

**Température de décomposition :** 70°C

**Auto-imflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

**Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

**Limites d'explosion:** 

inférieure : Non déterminé. supérieure : Non déterminé.

**Pression de vapeur :** Non applicable.

Densité à 20°C:1,2 g/cm³Densité relative.Non déterminé.Densité de vapeur.Non applicable.

(suite page 6)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.07.2012 Rev. Index : 18 Date de révision: 10.07.2012

# Nom du produit hthSpa<sup>TM</sup> OXYGENE ACTIF

(suite de la page 5)

Vitesse d'évaporation. Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: soluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

Viscosité:

**dynamique :**Non applicable. **cinématique :**Non applicable.

Teneur en solvants :

solvants organiques 0,0 %

Teneur en substances solides : 100.0 %

**9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

# \*10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux agents d'oxydation puissants

Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines

Réactions au contact de matières combustibles

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

gaz/vapeurs toxiques Oxydes de souffre (SOx)

# 11 Informations toxicologiques

# 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

#### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

10043-35-3 acide borique, naturel, titrant au maximum 85 pour cent de BO3H3 sur produit sec

Oral LD50 2660 mg/kg (rat)

#### **Effet primaire d'irritation:**

de la peau : Irrite la peau et les muqueuses.

des yeux: Effet d'irritation.

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu. Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Irritant

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Contient moins de 5.5% d'acide borique (Repr. 1B; H360FD: C ≥ 5,5 %)

(suite page 7)

#### Page: 7/9

### Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.07.2012 Rev. Index : 18 Date de révision: 10.07.2012

# Nom du produit hthSpa<sup>TM</sup> OXYGENE ACTIF

(suite de la page 6)

# 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

**PBT:** Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

**12.6** Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

# 13 Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Recommandation:**

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**Emballages non nettoyés:** 

**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

# \*14 Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA

UN3260

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

14.2 Nom a expedition des Nations diffes

**ADR** 3260 SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

(bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium)

IMDG, IATA CORROSIVE SOLID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.

(pentapotassium bis(peroxymonosulphate)bis(sulphate))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe 8 (C2) Matières corrosives.

Étiquette

IMDG, IATA



Class 8 Corrosive substances.

(suite page 8)

#### Page: 8/9

### Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.07.2012 Rev. Index : 18 Date de révision : 10.07.2012

# Nom du produit hthSpa<sup>TM</sup> OXYGENE ACTIF

(suite de la page 7)

Label 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières corrosives.

Indice Kemler :80No EMS :F-A,S-BSegregation groupsAcids

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de

la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

**ADR** 

Quantités exceptées (EQ):E1Quantités limitées (LQ)5 kgCode de restriction en tunnelsE

"Règlement type" de l'ONU: UN3260, SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A., 8

# \*15 Informations réglementaires

#### Directive 98/8/CE

A utiliser de préférence avant : voir date sur emballage

Après rinçage dans l'eau de la piscine cet emballage peut être confié à la filière de recyclage

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### **Prescriptions nationales:**

Classe de pollution des eaux : Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction Rubrique(s) ICPE : Non classé

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Contient moins de 5.5% d'acide borique (Repr. 1B; H360FD: C ≥ 5,5 %)

L'acide borique fait partie de la liste des substances candidates à l'inclusion dans la liste des Substances Extrèmement préoccupantes (SVHC - Substances of Very High Concern) de l'ECHA

10043-35-3 acide borique, naturel, titrant au maximum 85 pour cent de BO3H3 sur produit sec

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

# \*16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 9)

Page: 9/9

#### Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

# Nom du produit hthSpa<sup>TM</sup> OXYGENE ACTIF

(suite de la page 8)

R34 Provoque des brûlures.

R52 Nocif pour les organismes aquatiques.

R60 Peut altérer la fertilité.

R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

# Informations relatives au Règlement Détergents 648/2004/CE N/A Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

<sup>\*</sup> Données modifiées par rapport à la version précédente